

## ÉVALUATIONS DES CARACTÉRISTIQUES ÉMOTIONNELLES D'UN CORPUS DE 604 MOTS

Arielle Syssau et Noëlle Font

Groupe d'études de psychologie | « Bulletin de psychologie »

2005/3 Numéro 477 | pages 361 à 367

ISSN 0007-4403

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2005-3-page-361.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Groupe d'études de psychologie.

© Groupe d'études de psychologie. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Évaluations des caractéristiques émotionnelles d'un corpus de 604 mots

SYSSAU Arielle\*  
FONT Noëlle\*

Les mots de notre langue sont des unités complexes qui se définissent par un ensemble de caractéristiques formelles et sémantiques. La plupart de ces caractéristiques déterminent la rapidité et la facilité avec lesquelles un lecteur est capable de reconnaître et de comprendre les mots qui lui sont présentés. Dans cette optique, il est d'un intérêt considérable d'identifier et de mesurer de manière fiable les caractéristiques susceptibles d'avoir un effet sur les processus de reconnaissance et de compréhension des mots.

Généralement, les différentes caractéristiques des mots sont consultables dans des bases de données ou normes lexicales, elles-mêmes recensées dans des travaux bibliométriques (Brown, 1976 ; Bradshaw, 1984 ; Lavaur, Font, 2000). Certaines de ces caractéristiques sont mesurées de manière objective et font l'objet d'un simple dénombrement (par exemple, le nombre de lettres ou la fréquence écrite), néanmoins d'autres caractéristiques ne peuvent pas être appréhendées directement. Elles doivent être mesurées de manière subjective et font alors l'objet d'évaluations par une population de juges (par exemple, le nombre de significations ou le caractère concret/abstrait). Parmi ces caractéristiques subjectives, certaines concernent les aspects émotionnels d'un mot comme son caractère positif ou négatif ou encore son intensité émotionnelle.

Les effets des caractéristiques émotionnelles des mots sur leur reconnaissance ont été mis en évidence dans deux domaines de la psychologie. Le premier domaine est consacré à l'étude de l'influence de l'état émotionnel des individus sur le traitement d'informations dont la valeur émotionnelle est congruente ou non avec cet état (voir pour une revue de questions, Corson, 2002). Par exemple, Niedenthal, Halberstadt et Setterlund (1997) ont montré qu'une humeur joyeuse, induite chez les participants, réduisait les temps de décision lexicale et de dénomination des mots relatifs à la joie alors qu'une humeur triste facilitait les performances pour les mots relatifs à la tristesse. Les études se rapportant au deuxième domaine examinent l'influence des caractéristiques émotionnelles des mots sur leur reconnaissance, indépendamment de l'état

émotionnel des individus. Par exemple, Bargh et coll. (1996) ont mis en évidence des temps de dénomination plus rapides pour des adjectifs plaisants que pour des adjectifs déplaisants, avec des participants dont l'état émotionnel n'était pas contrôlé. Dans une tâche de décision lexicale auditive, Wurm et Vakoch (1996) ont obtenu des temps de réponse plus courts pour les mots relatifs à la joie que pour ceux relatifs à la peur et au dégoût. De manière générale, ces résultats mettent en évidence une influence potentielle de la dimension émotionnelle des mots sur leur traitement. Dans cette perspective, certaines études (Hermans, de Houwer, 1994 ; Wurm, Vakoch, 1996 ; Wurm, Vakoch, 2000) se sont attachées à spécifier les constituants de la dimension émotionnelle des mots susceptibles d'avoir un effet sur les processus de reconnaissance lexicale.

D'un point de vue théorique, Frijda et collaborateurs (Frijda, 1988 ; Sonnemans, Frijda, 1995) ont considéré que toute émotion peut être définie, d'une part, par sa dimension hédonique, c'est-à-dire sa valence positive ou négative et, d'autre part, par son intensité, c'est-à-dire l'ampleur de l'émotion ressentie. Ces deux caractéristiques de l'émotion (valence et intensité) ont été reprises dans le cadre plus restreint des recherches en psycholinguistique. Certaines recherches ont plutôt appréhendé la dimension émotionnelle des mots par l'intensité (Brown, Ure, 1969 ; Campos, 1990 ; Campos, 1992) alors que d'autres se sont plutôt centrées sur la valence positive ou négative (Silverstein, Dienstbier, 1968 ; French, Richards, 1992 ; Hermans, de Houwer, 1994). Ainsi, le caractère émotionnel d'un mot peut se résumer à deux indicateurs : sa valence et son

\* Laboratoire de psychologie expérimentale de la mémoire et de la cognition, Université Montpellier III, route de Mende, 34199 Montpellier Cedex 5. Les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement les experts anonymes pour la pertinence de leurs remarques ainsi que C. Monnier pour sa relecture critique de ce manuscrit. Toute correspondance concernant cet article doit être adressée à arielle.syssau@univ-montp3.fr et la norme complète sera envoyée sur simple demande.

intensité<sup>1</sup>. Mais il reste encore à savoir si tous les mots de la langue peuvent être classés selon ces deux caractéristiques. Si ce classement est aisé pour les mots qui désignent des émotions ou des sentiments (mots dénotatifs) tels que « joie » ou « tristesse », il est moins évident pour les mots qui ne réfèrent pas directement à une émotion. Parmi ces derniers, certains peuvent, néanmoins, être caractérisés par une valence et une intensité (par exemple, « mort » ou « famille »), on dit alors qu'ils connotent une émotion. Par ailleurs, certains mots ne sont ni dénotatifs, ni connotatifs d'une émotion et il est difficile de leur attribuer une valence et une intensité. Ces mots peuvent alors être considérés comme non émotionnels ou neutres (par exemple, « seau » ou « fréquence »). La plupart des recherches en psycholinguistique vont utiliser la présence d'une valence et d'une intensité pour sélectionner les mots émotionnels (dénotatifs et connotatifs) et a contrario leur absence pour sélectionner les mots neutres.

Pour chacun de ces deux aspects de la dimension émotionnelle, l'ensemble des études normatives compile les résultats des évaluations d'une population de juges. Néanmoins, les consignes et le type d'échelle proposés varient d'une étude à l'autre. Dans les évaluations de l'intensité émotionnelle des mots, les juges donnent leurs réponses sur des échelles ordinales en plusieurs points (par exemple, une échelle en 7 points avec 1 = pas d'intensité émotionnelle et 7 = émotion très intense, dans l'étude de Campos, 1990). Les consignes d'évaluation de l'intensité peuvent parfois stipuler de ne pas tenir compte de la valence. Dans la plupart des évaluations de la valence, les juges donnent également leurs réponses sur des échelles ordinales en plusieurs points, mais ces échelles sont bipolaires avec un pôle négatif et un pôle positif. On considère alors que la valence des mots s'exprime sur un continuum représenté soit par des nombres relatifs (par exemple, - 5 = très négatif et 5 = très positif, Zammuner, 1998) soit par des nombres naturels (par exemple, 1 = très négatif à 5 = très positif, Messina, Morais, Cantraine, 1989 ; Bonin, Meot, Aubert, Malardier, Niedenthal, Capelle-Toczek, 2003). Notons que les échelles « relatives » présentent l'avantage de faire correspondre l'absence de valence associée aux mots neutres, à une entité mathématique communément acceptée par les individus pour traduire l'absence, le zéro. Dans tous les cas, la structure de ces échelles suppose l'introduction de degrés dans la notion de

valence, ce qui peut être considéré comme une mesure combinée de la valence et de l'intensité. À notre connaissance, seul Noble (1958) a évalué la valence émotionnelle des mots avec une échelle nominale en trois points (plaisant, déplaisant, neutre). Malgré les réserves formulées par Silverstein et Dienstbier (1968) quant à la sensibilité d'une telle échelle, il nous semble qu'elle mesure strictement la valence sans inciter les participants à porter un jugement parallèle sur l'intensité.

La question que nous nous posons, à ce point, concerne le lien entre le type d'échelle utilisé et l'aspect de la dimension émotionnelle censé être étudié. Que mesure exactement l'évaluation de la valence émotionnelle avec des échelles ordinales ? Peut-on considérer que l'introduction d'un continuum dans l'évaluation de la valence induit, de manière implicite, une mesure combinée de la valence et de l'intensité ? En d'autres termes, nous nous demandons comment interpréter les différences de score entre deux mots, sur une échelle ordinale de valence (par exemple, entre « agitation » et « dépression » qui obtiennent respectivement - 2 et - 4 dans l'étude de Zammuner, 1998). Peut-on conclure à une différence d'intensité émotionnelle ou alors s'agit-il d'une différence de représentativité dans la catégorie des mots de valence négative ? Pour répondre à ces questions, nous nous proposons de mesurer la valence émotionnelle indépendamment de l'intensité (valence pure) et de comparer les résultats à ceux obtenus par l'usage d'une échelle ordinaire classique (valence et intensité). L'obtention de différences entre les classements issus des évaluations de valence « pure » et ceux issus des évaluations de valence et d'intensité, nous permettrait de dissocier ces deux aspects de la dimension émotionnelle des mots. Au contraire, le fait d'obtenir des résultats similaires pour les deux types d'échelles signifierait que les aspects de la dimension émotionnelle mesurés sont équivalents.

Dans ce travail, nous présentons une norme sur la dimension émotionnelle des mots, issue de deux évaluations : une première évaluation de la valence avec une échelle nominale à trois modalités (négatif, neutre et positif) et une deuxième évaluation de la valence combinée à l'intensité avec une échelle ordinaire bipolaire relative en 11 points, incluant une valeur neutre. La première évaluation devrait uniquement nous renseigner sur l'appartenance des mots aux catégories de valence positive, négative et neutre. La deuxième évaluation devrait nous renseigner sur une combinaison de la valence et de l'intensité émotionnelle des mots. Nous avons voulu faire évaluer un ensemble de mots suffisamment diversifié pour être représentatif de la langue française. Pour cela, nous avons sélectionné les mots indépendamment de leur éventuelle dimension émotionnelle et, contrairement

1. Nous sommes conscientes que la dimension émotionnelle des mots peut être appréhendée par d'autres indicateurs émotionnels, comme la durée de l'émotion (Zammuner, 1998) ou son caractère énergisant (Russel, Feldman-Barrett, 1999), néanmoins par souci de simplification et parce qu'elles font l'objet d'un large consensus, nous retenons la valence et l'intensité.

aux normes déjà existantes en langue française (Messina et coll., 1989 ; Bonin et coll., 2003), nous avons inclus dans le corpus initial, non seulement des mots concrets et imagés mais, également, des mots abstraits. Cette sélection initiale devrait permettre de balayer une grande partie du spectre émotionnel évoqué par les mots de la langue française.

## MÉTHODOLOGIE

### Participants

Six cents adultes (484 femmes et 116 hommes), âgés de 18 à 26 ans et de langue maternelle française ont été recrutés à l'Université Paul-Valéry (Montpellier) pour participer aux deux évaluations.

### Matériel

Les mots sélectionnés sont issus de deux normes d'associations verbales, en langue française, portant sur des mots concrets (Ferrand, Alario, 1998) et des mots abstraits (Ferrand, 2001) dont nous avons exclu les noms composés. Notre corpus total est composé de 604 mots, 348 mots concrets et 256 mots abstraits.

### Procédure

Les 604 mots ont été soumis à deux évaluations différentes, une première évaluation de la valence émotionnelle sur une échelle nominale en 3 points (négatif, neutre, positif) et une deuxième évaluation de la valence et de l'intensité émotionnelle sur une échelle ordinale bipolaire en 11 points allant de - 5 (très négatif) à + 5 (très positif) et incluant la valeur 0. Afin de faciliter la tâche des participants, pour chaque évaluation, le corpus initial de 604 mots a été divisé en trois listes (deux de 101 mots et une de 102 mots) comportant, à parts sensiblement égales, des mots concrets et abstraits. Chaque liste était présentée sous deux ordres aléatoires différents. Au total, 300 participants ont réalisé la première évaluation et 300 autres la seconde évaluation. Ainsi pour chaque évaluation, un mot a été jugé par 100 participants.

Chaque liste était présentée sous la forme d'un livret de 6 feuilles. Pour les deux évaluations, la première feuille était réservée à la consigne qui demandait aux participants « d'évaluer la dimension émotionnelle des mots en indiquant si le mot lu renvoyait à une émotion positive ou négative ou s'il ne renvoyait à aucune émotion et était neutre ». La consigne était illustrée par des exemples correspondant aux différentes modalités de réponse des échelles (3 exemples pour la première évaluation et 11 pour la deuxième). Bien entendu, les mots utilisés dans ces exemples différaient des mots évalués. Les cinq autres feuilles présentaient les mots, en colonne, à gauche, avec, à leur droite, l'échelle correspondante.

Pour la première évaluation, les participants devaient donner leurs réponses en cochant une des trois possibilités, négatif, neutre ou positif, inscrites dans cet ordre. Pour la seconde évaluation, les participants devaient donner leurs réponses en cochant une des valeurs de l'échelle en 11 points. Les participants répondaient individuellement, dans l'ordre dans lequel les mots étaient présentés sans revenir en arrière. La passation des deux évaluations durait environ 15 minutes.

## RÉSULTATS ET DISCUSSION<sup>2</sup>

### Évaluation 1

La première évaluation nous permet de classer chaque mot dans une des trois modalités de réponse (positif, négatif et neutre) et d'y associer une proportion d'accord entre les participants. Nous avons tout d'abord constaté qu'un certain nombre de mots ne pouvait être associé majoritairement à une modalité. En effet, 7 % des mots ont un taux d'accord inférieur à 50 % dans chacune des trois modalités. Ce résultat souligne la nécessité de prendre en considération le taux d'accord dans l'attribution du caractère positif, négatif ou neutre. Nous allons donc utiliser le taux d'accord pour filtrer les résultats, suivant deux niveaux distincts de lecture. Pour le premier niveau, nous avons fixé un taux d'accord supérieur ou égal à 80 % pour obtenir des mots considérés comme indubitablement positifs, négatifs ou neutres. Ce premier classement concerne un sous-ensemble de 182 mots soit 30 % du corpus initial. Le second niveau de lecture permet d'obtenir un ensemble beaucoup plus large de mots (563 mots soit 93 % du corpus) considérés comme majoritairement positifs, négatifs ou neutres en fixant un taux d'accord supérieur ou égal à 50 %. La répartition des mots suivant les trois modalités de réponse en fonction des deux filtres considérés est indiquée dans le tableau 1.

Filtres	Répartition des mots			Total
	positifs	négatifs	neutres	
≥ 50 %	154 (27,35 %)	82 (14,56 %)	327 (58,08 %)	563 (93,2 %)
≥ 80 %	66 (36,26 %)	42 (23,08 %)	74 (40,66 %)	182 (30,1 %)

**Tableau 1.** Répartition des mots (positifs, négatifs, neutres) suivant les deux filtres considérés (≥ 50 % et ≥ 80 %).

L'analyse du tableau 1 montre que la répartition des mots ayant une valence et des mots neutres diffère en fonction du filtre considéré. À 80 % d'accord, nous

2. Un extrait de la norme est présenté en annexe.

obtenons près de 60 % de mots ayant une valence et 40 % de mots neutres, alors que la répartition s'inverse avec un filtre à 50 %. Cela nous pose la question de l'appréhension des classes et particulièrement de la classe neutre par les participants. Avec un filtre à 80 %, on peut supposer que la modalité neutre est considérée, par les participants, comme une classe à part entière, au même titre que les classes positives ou négatives, procurant ainsi des mots indubitablement neutres (par exemple, « seau »). L'augmentation de la proportion de jugements neutres avec un filtre à 50 % pourrait alors indiquer que cette modalité est utilisée par les participants, non seulement comme une classe qui caractérise réellement les mots, mais aussi comme une modalité de réponse « autre » qui traduirait une certaine indécision. Ainsi, la modalité neutre pour un mot comme « abeille », attribué par 55 % des participants, peut, bien entendu, correspondre à un réel jugement neutre mais peut aussi refléter une certaine indécision entre le jugement négatif pour « insecte qui pique » (attribué par 22 % des participants) et le jugement positif pour « produit le miel » (correspondant à 23 % des réponses). De la même manière, le jugement neutre peut refléter la résolution de l'ambiguïté sémantique de certains mots (Corson, Quistebert, 2000). Par exemple, parmi les 52 % de participants ayant attribué la modalité neutre au mot ambigu « pêche », certains peuvent l'avoir réellement jugé comme neutre (par exemple, dans son acception de fruit), d'autres peuvent avoir envisagé l'ensemble des significations de ce mot (par exemple, « coup », plutôt négatif et « énergie », plutôt positif) considérant alors la modalité neutre comme un bon compromis. Dans tous les cas, la modalité neutre semble bien avoir été utilisée comme une modalité de réponse « autre » et non comme une classe à part entière.

Notons enfin que, quel que soit le filtre utilisé, nous retrouvons l'asymétrie classique en faveur des mots positifs, déjà notée par Zammuner (1998), indiquant que les participants jugent plus souvent les mots comme étant positifs que comme étant négatifs.

## Évaluation 2

La deuxième évaluation nous a permis d'ordonner l'ensemble des mots suivant les 11 modalités de réponse, de très négatif (- 5) à très positif (+ 5) en passant par la modalité neutre (0). Pour l'ensemble

des mots, les statistiques descriptives indiquent une moyenne d'intensité émotionnelle de 0,65, c'est-à-dire proche du centre de l'échelle, avec une variabilité forte (écart-type = 1,67). Le score moyen minimum est de - 4,58 (pour « racisme ») et le maximum de + 4,68 (pour « bonheur »), ce qui révèle une étendue moyenne de 9,24. Le fait que toutes les modalités de l'échelle aient été utilisées semble un bon garant de la diversité du corpus initial. D'un autre côté, nous avons voulu comparé les scores d'intensité obtenus avec notre échelle ordinale bipolaire relative en 11 points, avec ceux obtenus dans les normes en langue française existantes, utilisant une échelle ordinale bipolaire naturelle en 5 points (Messina et coll., 1989 ; Bonin et coll., 2003). Le coefficient de corrélation obtenu pour les 221 mots communs avec la norme de Messina et coll. (1989) est de .884 et celui obtenu pour les 325 mots communs, avec la norme de Bonin et coll. (2003), est de .828. L'existence de fortes corrélations positives avec ces deux évaluations en langue française permet de s'assurer de la validité de nos résultats.

En raison des faibles effectifs dans les modalités extrêmes de cette échelle (2 %), nous avons décidé de présenter les résultats en regroupant les modalités en cinq classes. La proportion de mots dans ces cinq nouvelles classes et les statistiques associées sont indiquées dans le tableau 2.

L'analyse du tableau 2 montre que la répartition des mots, suivant les cinq classes considérées, se rapproche de la normalité avec des effectifs faibles dans les classes extrêmes et des effectifs importants dans les classes centrales. Cependant, il faut remarquer la faible proportion de mots considérés comme négatifs (9 %) en comparaison avec le pendant positif (32 %). Comme dans la première évaluation, nous retrouvons l'asymétrie entre la proportion de mots jugés négatifs et positifs. Néanmoins, cette deuxième évaluation nous permet de préciser que cette asymétrie ne concerne pas les mots très négatifs (4 %) ou très positifs (6 %) mais uniquement les classes intermédiaires.

## Synthèse des évaluations 1 et 2

Dans un premier temps, nous voulons savoir si les mots considérés comme majoritairement positifs ou négatifs, dans la première évaluation, le sont égale-

	Très négatif < - 5 à - 3 >	Négatif < - 3 à - 1 <	Neutre < - 1 à + 1 >	Positif > + 1 à + 3 >	Très positif > + 3 à + 5 >
Répartition	26 (4 %)	53 (9 %)	295 (49 %)	191 (32 %)	39 (6%)
Moyenne	- 3,72	- 1,91	+ 0,31	+ 1,84	+ 3,73
Écart-type	(0,44)	(0,56)	(0,47)	(0,59)	(0,41)

**Tableau 2.** Répartition des 604 mots par classe d'intensité ainsi que la moyenne et l'écart-type associés.

ment dans la seconde. Parmi les mots majoritairement positifs (par exemple, taux d'accord  $\geq 50\%$ ) dans l'évaluation 1, 98,7 % sont également considérés comme positifs (score  $> 1$ ) dans l'évaluation 2. Parmi les mots majoritairement négatifs dans l'évaluation 1, 91,5 % ont également été jugés négatifs dans la seconde évaluation (score  $< -1$ ). La première conclusion qui s'impose est que les deux évaluations permettent d'aboutir au même ensemble de mots ayant une valence. Mais peut-on dire, pour autant, que les deux évaluations mesurent exactement les mêmes caractéristiques émotionnelles des mots ? Pour tenter de répondre à cette question, nous nous sommes intéressées aux pôles extrêmes de chaque évaluation. Si les mots considérés comme ayant indubitablement une valence (par exemple, accord inter juge  $\geq 80\%$  dans l'évaluation 1) sont les mêmes que ceux considérés comme très intenses (par exemple, entre 3 et 5 en valeur absolue dans l'évaluation 2), alors, il semble que ces deux jugements portent sur les mêmes caractéristiques émotionnelles des mots. Si, par contre, ces deux sous-ensembles extrêmes de mots diffèrent, il semble que nous puissions conclure à une certaine indépendance entre le jugement sur le caractère « valencé » des mots et celui sur leur intensité émotionnelle.

L'analyse des résultats montre en premier lieu que les mots considérés comme très intenses ont tous obtenu un accord inter-juges supérieur à 80 %. Ainsi, les 26 mots jugés très négatifs et les 39 mots jugés très positifs dans l'évaluation 2 (voir tableau 2) sont tous considérés comme ayant indubitablement une valence dans l'évaluation 1 (par exemple « racisme » ou « joie »).

Néanmoins, si tous les mots très intenses ont indubitablement une valence, les mots ayant indubitablement une valence ne sont pas tous très intenses. En effet, près de 40 % des mots avec un taux d'accord entre les participants supérieur à 80 % ont une intensité inférieure à 3 en valeur absolue. Ces mots ont une moyenne de +2,62 (écart-type = 0,24) pour les mots positifs, et une moyenne de -2,43 (écart-type = 0,39) pour les mots négatifs. Par exemple, le mot « usure » considéré comme indubitablement négatif avec un taux d'accord de 87 % obtient un assez faible score d'intensité (-1,96) et, de la même manière, le mot « souplesse », considéré comme positif par 82 % des participants, a été jugé comme étant assez peu intense (+1,97). Ces résultats mettent en évidence une certaine indépendance entre le caractère « valencé » d'un mot et son intensité émotionnelle. Ces deux caractéristiques n'étant pas complètement confondues, il semble pertinent d'analyser dans de futures recherches, dans quelle mesure elles interviennent dans les processus de traitement lexical. Pour mener à bien de telles recherches, il est indispensable de pouvoir comparer

les mots dits émotionnels à une ligne de base constituée de mots non émotionnels. Cette catégorie de mots dépourvue d'un caractère émotionnel nous semble très importante et c'est pour cette raison que nous avons choisi de traiter séparément les mots neutres dans cette présentation des résultats.

La détermination du caractère neutre d'un mot demande un certain nombre de précautions car, comme nous l'avons vu précédemment, les participants peuvent appréhender cette classe comme une classe « autre » ou « je ne sais pas ». Comment, alors, estimer qu'un mot est réellement neutre ? Dans l'évaluation 1, nous avons choisi de considérer que les mots indubitablement neutres étaient ceux jugés comme tels par au moins 80 % des participants. Dans l'évaluation 2, la structure de l'échelle utilisée nous a conduit à classer les mots qui ont obtenu un score compris entre -1 et 1 comme étant neutres. Or, parmi ces 295 mots, seuls 25 % apparaissent comme indubitablement neutres dans l'évaluation 1. Ce résultat met en évidence le danger d'utiliser une échelle ordinale bipolaire pour la détermination du caractère neutre car une telle échelle ne permet pas de dissocier les mots indubitablement neutres des autres. En effet, 11 % des mots considérés comme neutres, à partir de l'évaluation 2, n'ont même pas été classés comme tels par une majorité de participants dans la première évaluation. Ainsi, un mot comme « folie », qui obtient un score moyen de -0,9, est en fait considéré comme négatif par 62 % des participants et comme neutre par seulement 19 %. Il s'en suit que seule une évaluation qui dissocie explicitement l'émotionnel du neutre permet, selon nous, d'obtenir des mots indubitablement neutres.

Pour conclure avec la présentation des résultats, nous voulons remarquer que la dimension émotionnelle semble liée au caractère abstrait ou concret des mots (voir, cependant, Bonin et coll., 2003). Pour illustrer ce propos nous allons considérer le nombre de mots concrets et abstraits parmi les 182 mots ayant indubitablement une valence et les mots neutres de l'évaluation 1. Ainsi, parmi les 42 mots négatifs, seuls 2 sont concrets, parmi les 66 mots positifs, seuls 5 sont concrets et *a contrario* parmi les 74 mots neutres, seuls 5 sont abstraits. Il semble donc que les mots ayant indubitablement une valence sont plutôt abstraits alors que les mots neutres sont plutôt concrets.

## CONCLUSION

Le travail présenté permet aux chercheurs de disposer d'un corpus de 604 mots caractérisés par leur valence et leur intensité émotionnelle. Ce corpus constitue un outil précieux de recherche tant pour la sélection des mots émotionnels, avec toutes les subti-

lités que ce terme suppose, que pour celle des mots réellement neutres. De plus, le fait que cet ensemble de mots ait déjà été évalué par ailleurs (voir Ferrand, Alario, 1998 ; Ferrand, 2001) permet aux chercheurs de cumuler différentes informations sur les caracté-

ristiques sémantiques des mots (le caractère concret/abstrait ou le réseau associatif), facilitant ainsi la manipulation expérimentale de facteurs sémantiques dans les recherches en psycholinguistique.

## RÉFÉRENCES

- BARGH (John A.), CHAIKEN (Shelly), RAYMOND (Paula), HYMES (Charles). – The automatic evaluation effect : unconditional automatic attitude activation with a pronunciation task, *Journal of experimental social psychology*, 32, 1996, p. 104-128.
- BONIN (Patrick), MEOT (Alain), AUBERT (Lydie), MALARDIER (Nathalie), NIEDENTHAL (Paula), CAPELLE-TOCZEK (Marie-Christine). – Normes de concrétude, de valeur d'imagery, de fréquence subjective et de valence émotionnelle pour 866 mots, *L'Année psychologique*, 104, 4, 2003, p. 655-694.
- BRADSHAW (John L.). – A guide to norms, ratings, and lists, *Memory and cognition*, 12, 2, 1984, p. 202-206.
- BROWN (A. S.). – Catalog of scaled verbal material, *Memory and cognition*, 4, 1976, p. 1-45.
- BROWN (W. P.), URE (Dorothy M. J.). – Five rated characteristics of 650 word association stimuli, *British journal of psychology*, 60, 2, 1969, p. 233-249.
- CAMPOS (Alfredo). – Concreteness, imagery, emotionality, and interest values of words when meaning is controlled, *Perceptual and motor skills*, 71, 1990, p. 44-46.
- CAMPOS (Alfredo). – Imagery, concreteness, and meaningfulness as determiners of the emotionality of words when meaning is controlled, *Perceptual and motor skills*, 75, 1992, p. 44-46.
- CORSON (Yves). – Variations émotionnelles et mémoire : principaux modèles explicatifs, *L'Année psychologique*, 102, 2002, p. 109-149.
- CORSON (Yves), QUISTREBERT (Virginie). – Emotional judgement norms concerning the meanings of ambiguous words, *Cahiers de psychologie cognitive*, 19, 3, 2000, p. 333-392.
- FERRAND (Ludovic). – Normes d'associations verbales pour 260 mots abstraits, *L'Année psychologique*, 101, 2001, p. 683-721.
- FERRAND (Ludovic), ALARIO (François X.). – Normes d'associations verbales pour 366 noms d'objets concrets, *L'Année psychologique*, 98, 1998, p. 659-709.
- FRENCH (Christopher C.), RICHARDS (Anne). – Word association norms for a set of threat/neutral homographs, *Cognition and emotion*, 6, 1, 1992, p. 65-87.
- FRIJDA (Nico H.). – Les théories des émotions : un bilan, dans Rimé (B.), Scherer (K. R.), *Les émotions*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1988, p. 21-71.
- HERMANS (Dirk), DE HOUWER (Jan). – Affective and subjective familiarity ratings of 740 dutch words, *Psychologica belgica*, 34, 2-3, 1994, p. 115-139.
- LAVAUR (Jean-Marc), FONT (Noëlle). – Guide bibliométrique des études normatives et évaluatives pour les recherches en psycholinguistique, *Kabaro I*, 1-2, 2000, p. 141-158.
- MESSINA (Diana), MORAIS (José), CANTRAINE (Francis). – Valeur affective de 904 mots de la langue française, *Cahiers de psychologie cognitive, European bulletin of cognitive psychology*, 9, 2, 1989, p. 165-187.
- NIEDENTHAL (Paula M.), HALBERSTADT (Jamin B.), SETTERLUND (Marc B.). – Being happy and seeing « happy » : emotional state mediates visual word recognition, *Cognition and emotion*, 11, 4, 1997, p. 403-432.
- NOBLE (C. E.). – Emotionality and meaningfulness, *Psychological reports*, 4, 1958, p. 16.
- RUSSEL (James A.), FELDMAN-BARRETT (Lisa). – Core affect, prototypical emotional episodes, and other things called emotion : dissecting the elephant, *Journal of personality and social psychology*, 5, 1999, p. 805-819.
- SILVERSTEIN (Albert), DIENSTBIER (Richard A.). – Rated pleasantness and association value of 101 English nouns, *Journal of verbal learning and verbal behavior*, 7, 1968, p. 81-86.
- SONNEMANS (Joep), FRIJDA (Nico H.). – The determinants of subjective emotional intensity, *Cognition and emotion*, 9, 5, 1995, p. 483-506.
- WURM (Lee H.), VAKOCH (Dan A.). – Dimensions of speech perception : Semantic associations in the affective lexicon, *Cognition and emotion*, 10, 4, 1996, p. 409-423.
- WURM (Lee H.), VAKOCH (Dan A.). – The adaptative value of lexical connotation in speech perception, *Cognition and emotion*, 14, 2, 2000, p. 177-191.
- ZAMMUNER (Vanda L.). – Concepts of emotion : emotionness and dimensional rating of italian emotion words, *Cognition and emotion*, 12, 2, 1998, p. 243-272.

**ANNEXE**  
**Extrait de la norme**

Évaluation 1

Évaluation 2

Mots	A/C	% Nég.	% N	% Pos.	Mode	Médiane	ESQ	Moyenne	ET
Abeille	C	22	55	23	N	0	1	-0,11	2,15
Abricot	C	0	55	45	N	1	1,5	1,65	1,56
Absent	A	72	27	1	Nég.	-1	1,5	-1,44	1,57
Abstrait	A	9	69	22	N	0	1	0,57	1,73
Accordéon	C	8	71	21	N	0	1	0,41	2,02
Agréable	A	0	2	98	Pos.	4	1	3,77	1,22
Aigle	C	13	46	41	N	1	1	0,99	1,68
Aiguille	C	27	68	4	N	-1	0,5	-0,87	1,78
Ail	C	25	54	20	N	0	0,5	0,32	2,07
Album	C	3	50	47	N	1,5	1,5	1,56	1,61
Alcool	A	72	19	9	Nég.	-2	2	-1,90	2,40
Allégorie	A	4	65	31	N	0	1	0,79	1,49
Alligator	C	38	58	4	N	0	1	-0,99	2,27
Allumette	C	17	71	12	N	0	0,5	0,12	1,47
Ambition	A	5	5	90	Pos.	3	1	2,82	1,58
Ame	A	2	24	74	Pos.	2	1,5	2,44	2,07
Amer	A	80	18	2	Nég.	-2	1	-1,98	1,50
Amitié	A	1	1	98	Pos.	5	0,5	4,22	1,27
Amour	A	1	0	99	Pos.	5	0,5	4,46	1,03
Ampoule	C	8	78	14	N	0	0	0,14	1,20
Ananas	C	4	49	47	N	1	1,5	1,82	1,67
Anarchie	A	71	19	10	Nég.	-3	2	-1,91	2,67
Ancien	A	14	60	26	N	0,5	1	0,57	1,80
Ancre	C	9	76	15	N	0	0	0,21	1,08
Âne	C	15	66	19	N	0	0,5	0,15	1,72
Anxiété	A	91	6	3	Nég.	-4	1,5	-3,33	1,48
Aptitude	A	3	27	70	Pos.	2	1,5	1,72	1,78
Aquarium	C	2	58	40	N	1	1	0,92	1,64
Araignée	C	51	42	7	Nég.	-1,5	1,5	-1,58	2,37
Arbre	C	1	47	52	Pos.	2	1,5	2,10	1,77
Arc	C	10	77	13	N	0	0,5	0,27	1,25
Ardu	A	49	37	13	Nég.	-1	1	-0,80	1,83
Argent	A	11	33	56	Pos.	2	1	2,05	1,96
Armée	A	68	26	6	Nég.	-3	2	-1,89	2,66
Armoire	C	3	88	9	N	0	0,5	0,55	1,34
Arrosoir	C	0	84	16	N	0	0,5	0,49	1,07
Art	A	0	14	86	Pos.	2,5	1,5	2,55	1,74
Artichaut	C	9	75	16	N	0	0,5	0,48	1,31
Asperge	C	2	81	17	N	0	0,5	0,59	1,52
Aspirateur	C	11	76	13	N	0	0,5	-0,05	1,90

A : abstrait, C : concret ; ESQ : écart semi-interquartile ; % (Nég., N, Pos.) : pourcentage de jugement négatif, neutre et positif ; ET : écart-type.